



La pose de gazoducs

**Débat public sur le projet de
terminal méthanier à Antifer**

Réunion du 26 novembre 2007

Sommaire

- **INTRODUCTION : Présentation de GRTgaz et du réseau de transport**
- **PARTIE 1 : Les démarches et obligations liées au transport du gaz**
 - Le régime juridique et l'instruction administrative
 - Les études préliminaires et la concertation
 - L'odorisation du gaz
- **PARTIE 2 : Le projet de raccordement d'un terminal méthanier à Antifer – ARTERES CAUX ROUMOIS**
 - Les données initiales
 - La recherche du tracé de moindre impact
 - Le calendrier prévisionnel

Présentation de GRTgaz

GRTgaz, gestionnaire du réseau de transport

● Une double mission

- Développer et exploiter le réseau de transport dans les meilleures conditions de sécurité et de coût.
- Acheminer le gaz jusqu'aux différents clients, pour tous les opérateurs agréés et en toute impartialité.

● Les chiffres clés

- **Création le 1/1/2005**
- **2650 salariés**
- **60 milliards de m³ transportés en 2006 pour plus de 30 expéditeurs**

Un réseau de Transport de gaz naturel de 31600 km



Partie 1 :

Les démarches et obligations liées au transport de gaz

- **Le régime juridique et l'instruction administrative**
- **Les études préliminaires et la concertation**
- **L'odorisation du gaz**

Le régime juridique des gazoducs

GRTgaz est propriétaire des ouvrages dont il assure le financement :

→ GRTgaz est rémunéré par les capacités de transport réservées par les fournisseurs de gaz

→ GRTgaz décide des investissements lorsque les capacités de transport associées sont réservées

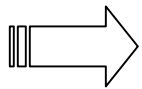
Un gazoduc est soumis à

« Autorisation de construction et d'exploitation »

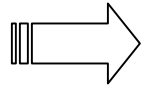
L'instruction administrative conduite par la DRIRE

**Dossier
administratif**

**Présentation du projet et de son tracé
Etudes d'impact et de sécurité**

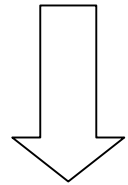


Consultation des services



Enquête publique

**Aménagements
du tracé**



Arrêté Ministériel

**Les études préliminaires et
la concertation préalable pour**

Choisir le meilleur tracé

Une concertation tout au long du projet,

- **informer** sur les caractéristiques du projet,
- **répondre** aux questions,
- **recueillir** les propositions et avis exprimés.

● Des réunions avec :

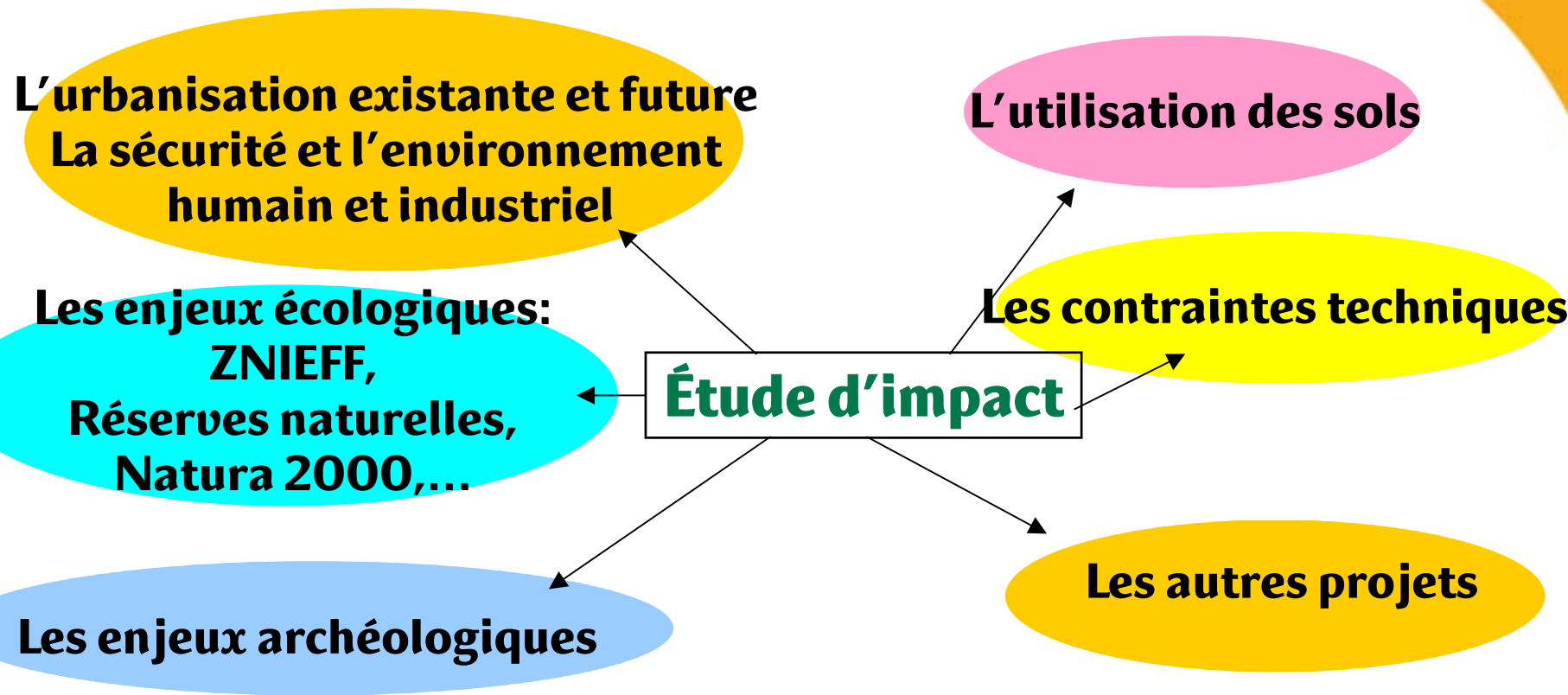
- Les maires
- Les propriétaires et exploitants

● Des réunions publiques avec les riverains et les différents acteurs concernés



Objectif : Prendre en compte en amont les contraintes liées au respect des populations et du cadre naturel.

L'étude d'impact



Pour définir les conditions d'insertion de l'ouvrage, en particulier dans les zones où l'environnement est le plus sensible.

L'étude de sécurité pour valider un tracé

Quelles sont les risques ?

Comment les éviter ?

Analyse des risques en fonction du tracé et des points singuliers

→ Recensement des accidents envisageables

→ Mise en œuvre des mesures permettant de réduire les risques à la source



ne pas exposer les personnes et l'environnement à un risque inacceptable.

Le contenu de cette étude doit répondre aux exigences de **l'arrêté ministériel du 4 août 2006** dit « **arrêté multifluide** »

Les mesures de protection prévues

Canalisations :

- réalisées en **acier de forte épaisseur** capable de résister à des contraintes importantes,
- enterrées au minimum à **1 mètre** sous le niveau du sol,
- repérées en surface (**bornes jaunes**),
- Élaboration d'une **servitude**
- équipées d'un **grillage avertisseur** de couleur jaune placé sous la surface du sol,
- sous protection cathodique, pour protéger le métal de la corrosion.

La prévention

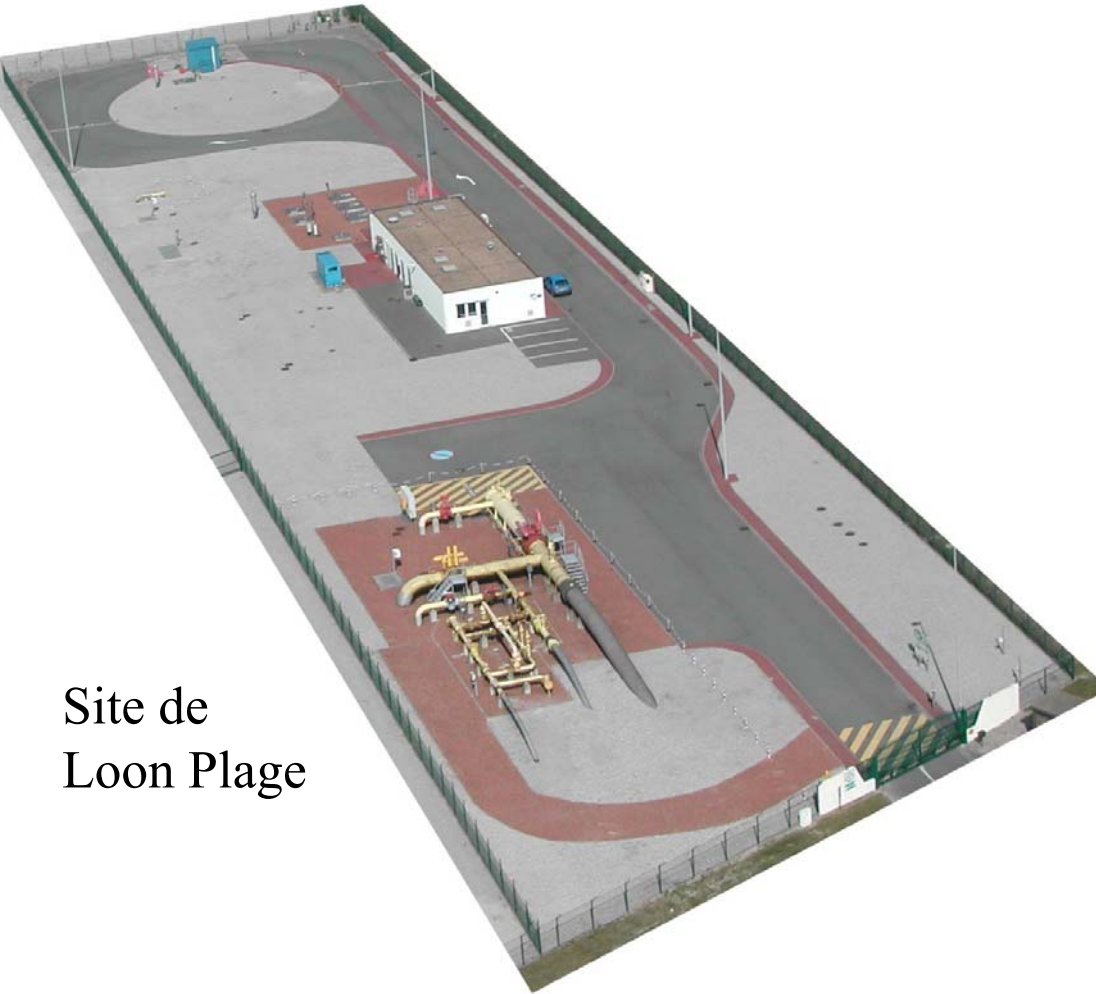
- la sensibilisation des entreprises et des particuliers à la réglementation concernant les travaux à proximité d'ouvrages de GRTgaz
- un plan d'urgence, révisé régulièrement et testé au minimum tous les 3 ans
- une surveillance permanente des ouvrages
- surveillance visuelle : survol aérien, contrôle terrestre
- contrôle de la protection cathodique
- contrôle interne de canalisations par pistons instrumentés



Région Val de Seine
Région Centre Atlantique

L'odorisation du gaz :

une responsabilité du transporteur



Site de
Loon Plage

Caractéristiques

- Odorisation aux points
d'entrée du réseau

- Injection de
TétraHydroThiophène
(THT) à raison de 25
mg/m³ de gaz
soit 25l par million de m³

- Installation Classée pour
la Protection de
l'Environnement (ICPE)
pour le stockage du THT



PARTIE 2 : Le projet de raccordement d'un terminus méthanier à Antifer

Artères CAUX - ROUMOIS

DN 900 – DN 750

- Les Données initiales**
- La recherche du tracé de moindre impact**
- Le calendrier prévisionnel**

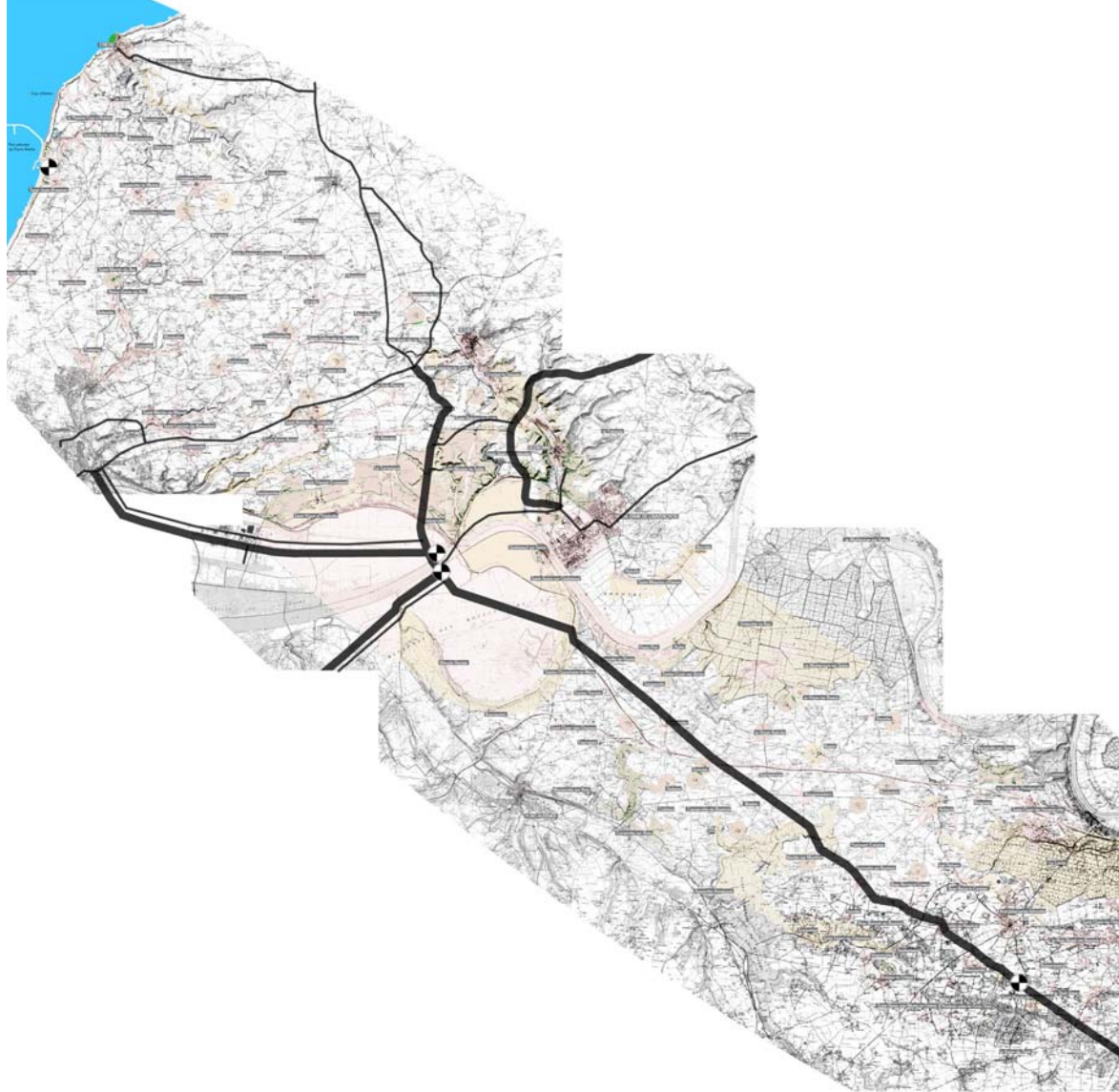
ANTIFER
Point de départ

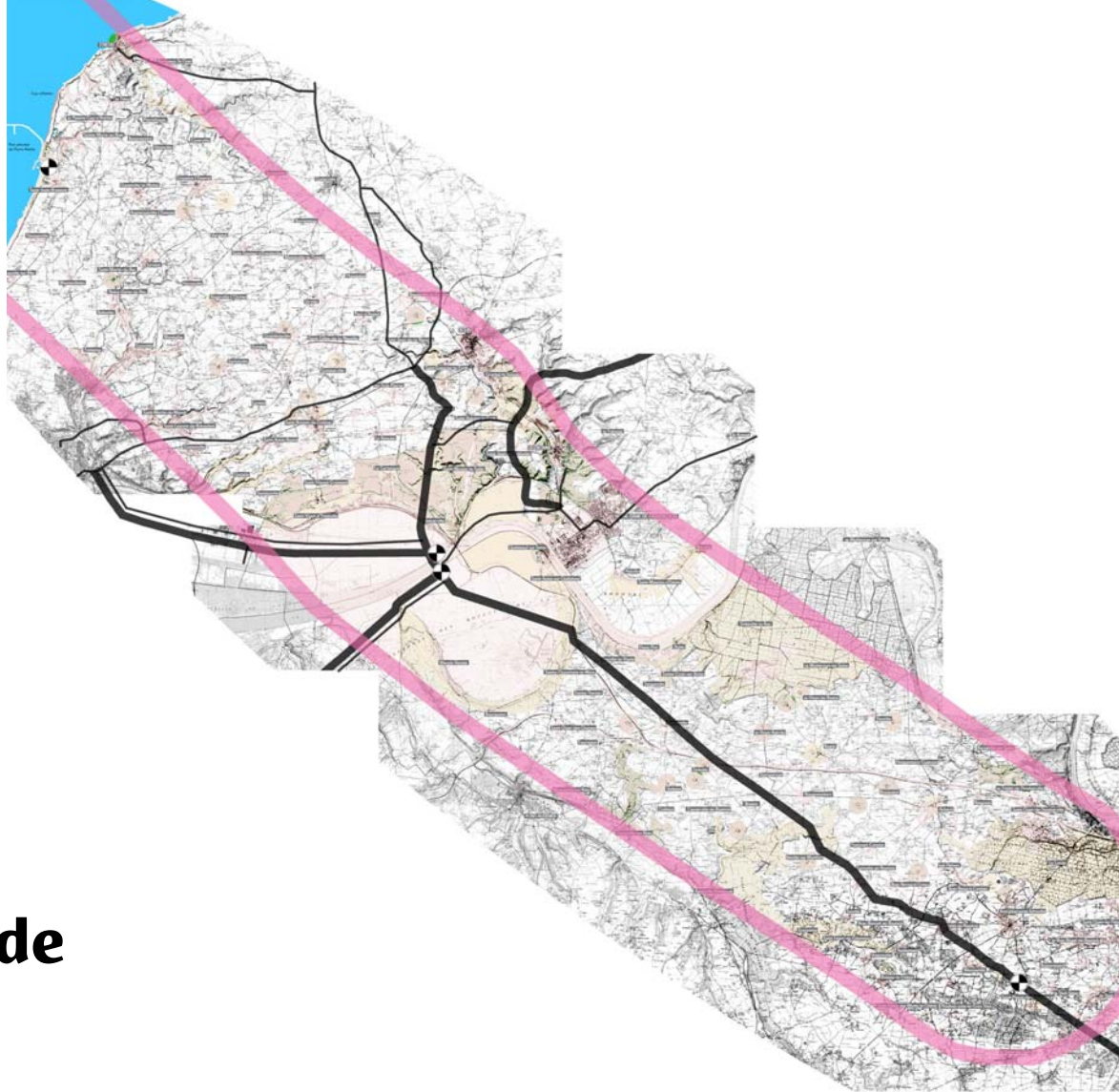
**Point
d'interconnexion
avec le réseau de
transport**

**Renforcement de l'artère
Normandie Sud nécessaire à
l'évacuation des quantités de
gaz supplémentaires.**

Point d'arrivée

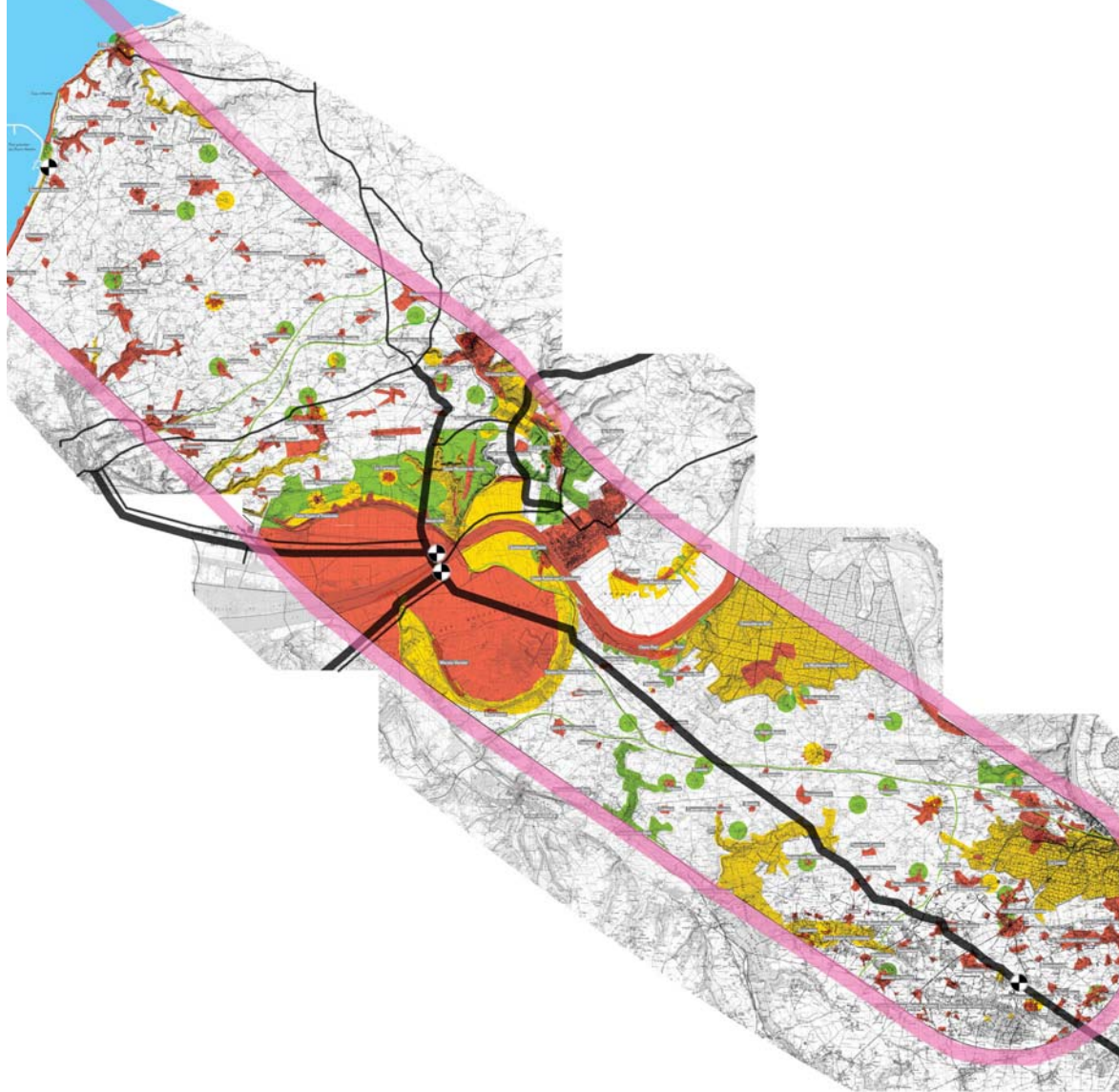
Le réseau normand existant



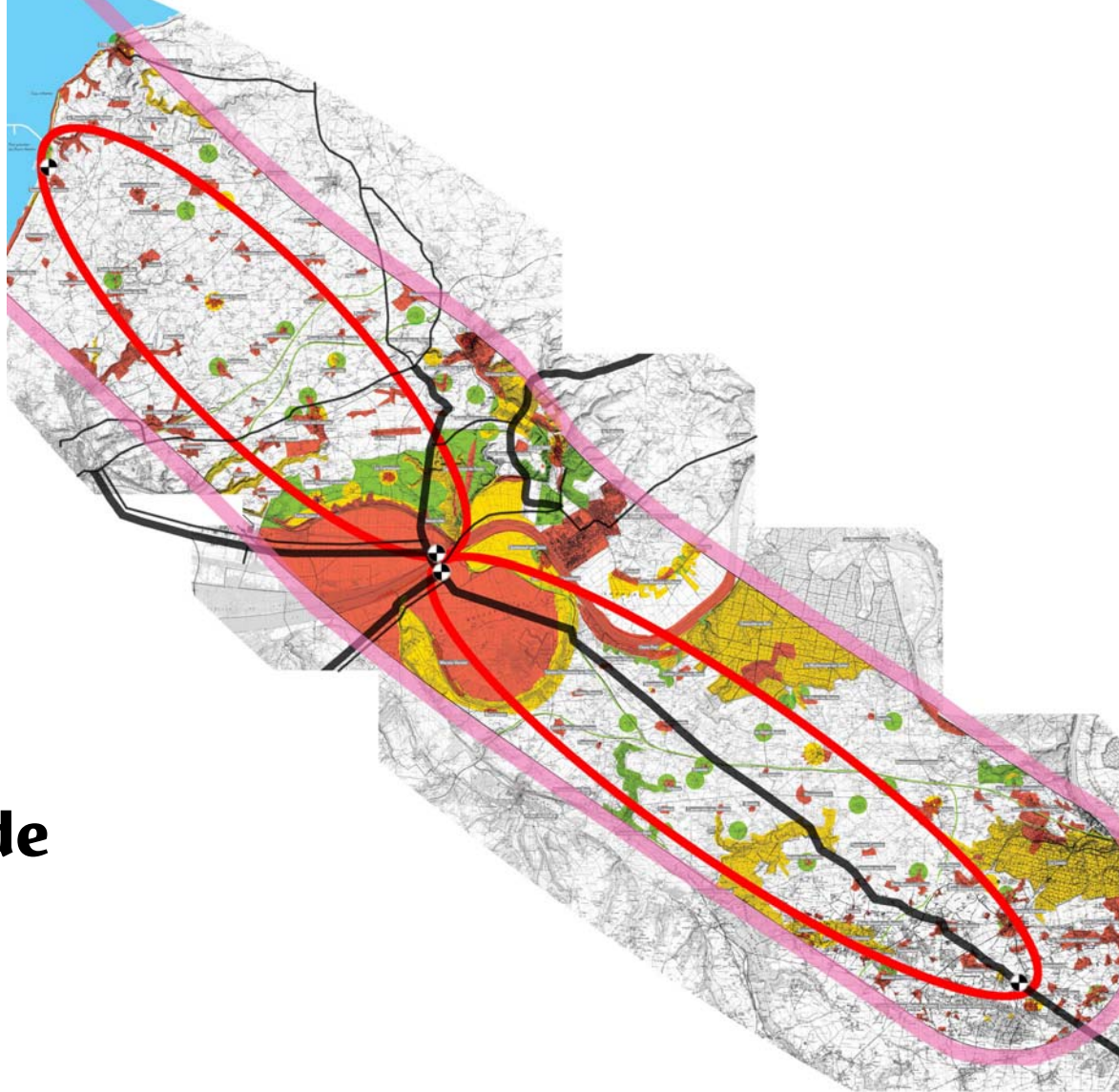


L'aire d'étude

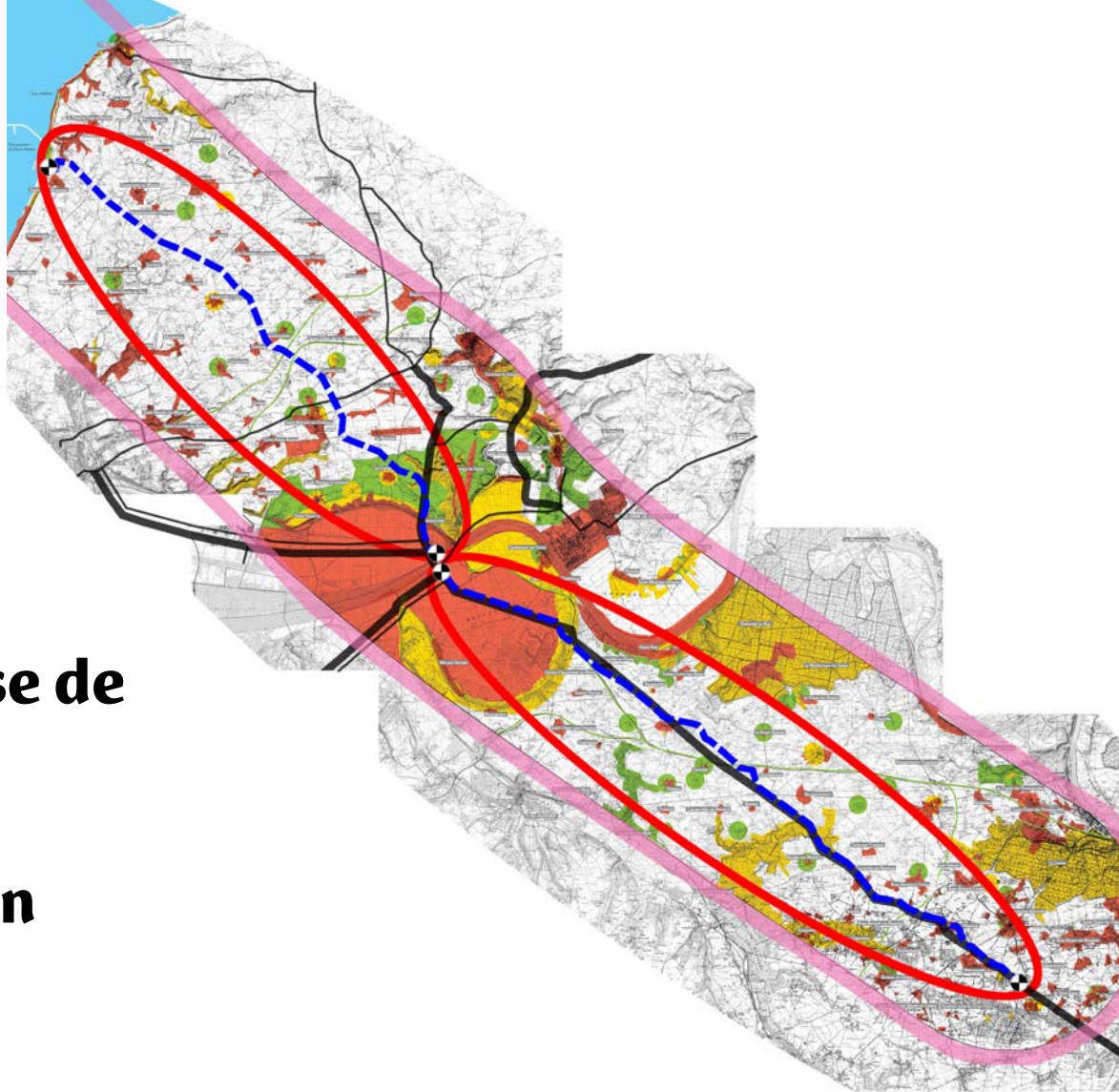
Les sensibilités



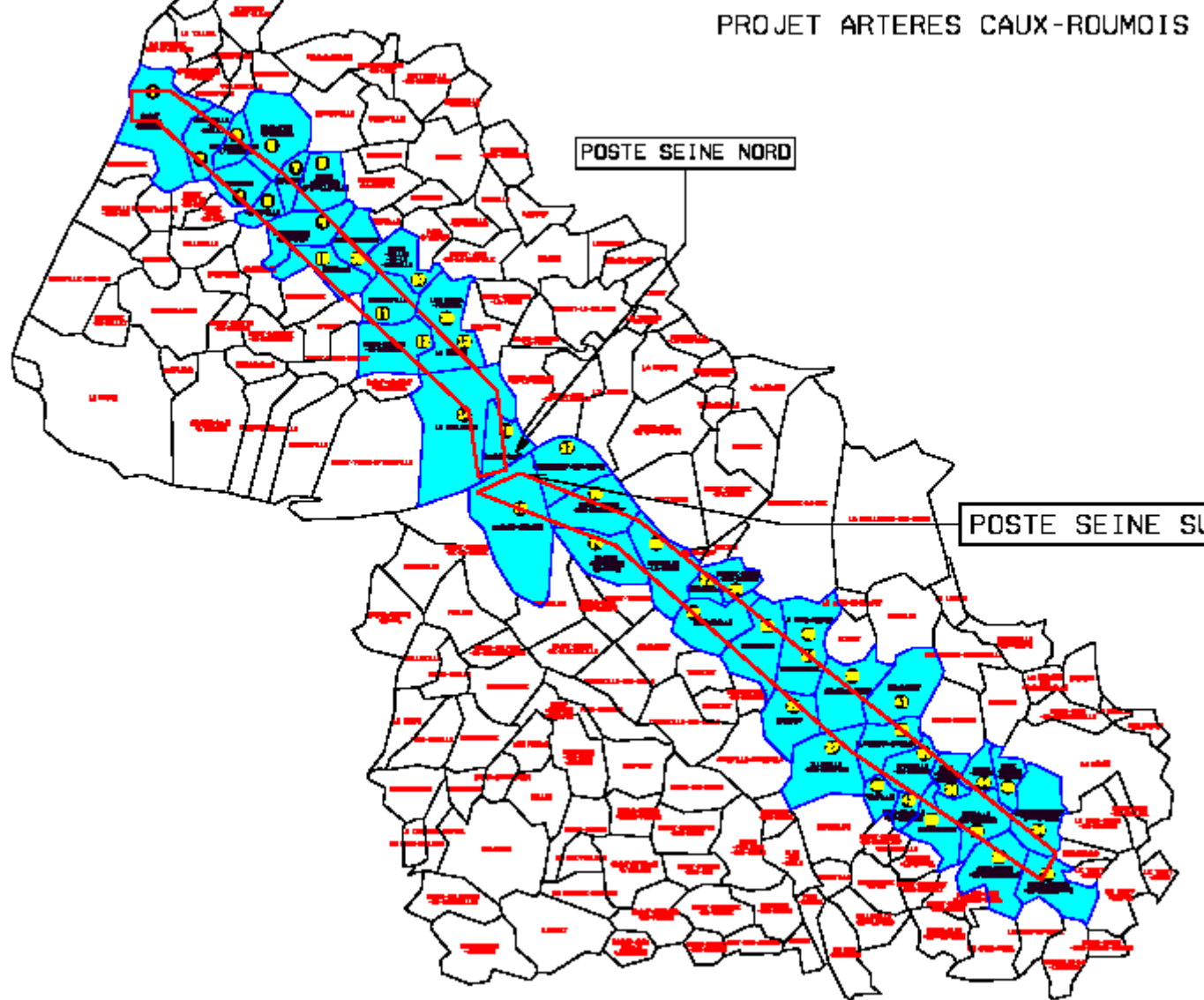
L'aire d'étude d'impact



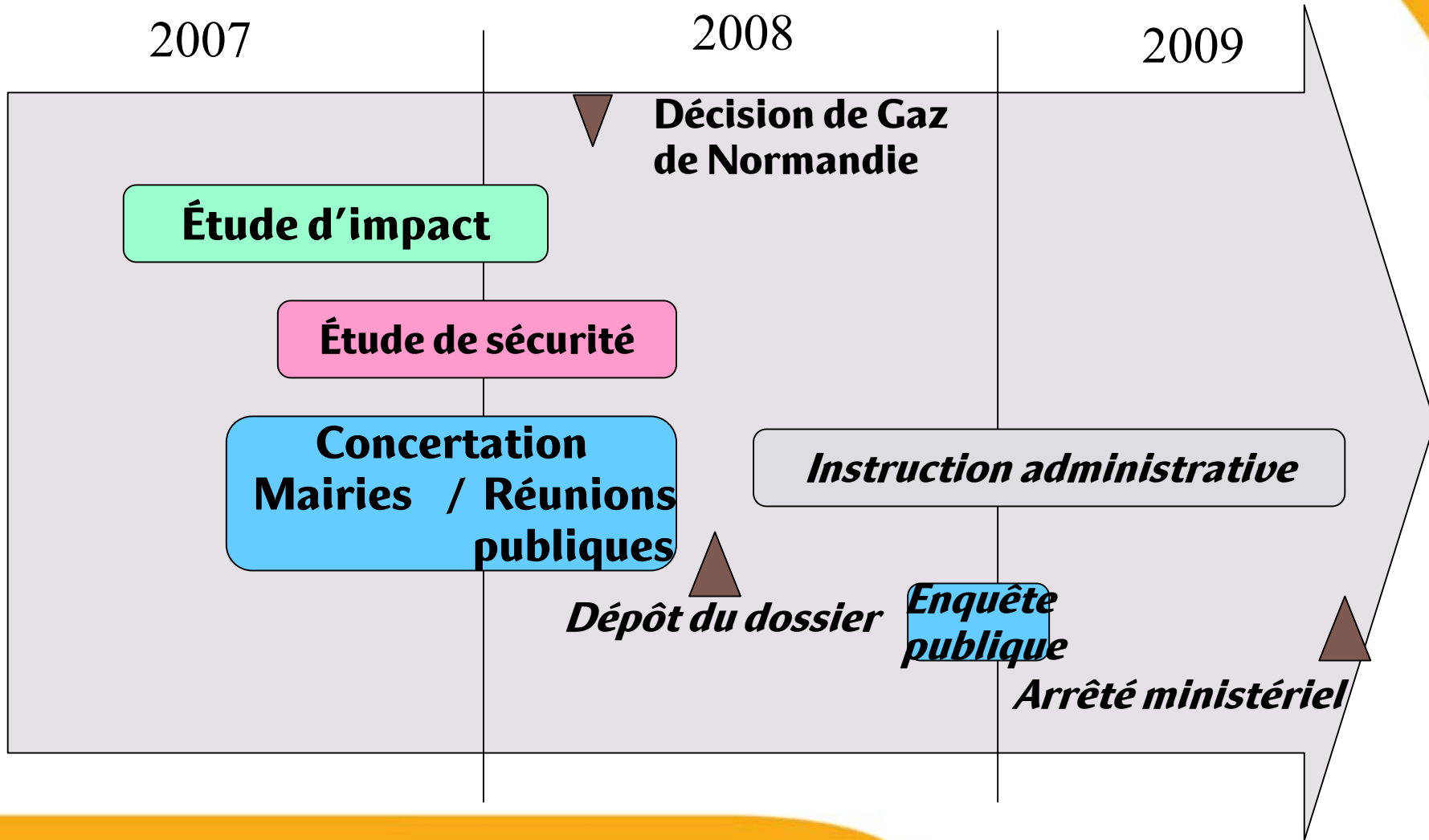
Une esquisse de tracé pour la concertation



Communes rencontrées



La suite du calendrier





Fin de la présentation

Pour plus d'informations : www.grtgaz.com
rubrique Grands Projets